

Influenza aviaire :

Évolution du niveau de risque et mesures en vigueur

Le **Journal officiel du 26 avril 2026** a annoncé l'abaissement du niveau de risque lié à l'**Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP)** à un niveau **modéré** sur l'ensemble du territoire. Cette décision fait suite à l'amélioration de la situation sanitaire et à la fin de la période migratoire.

Situation pour Chiché

La commune de **Chiché est classée en zone à risque de diffusion (ZRD)**. À ce titre, certaines mesures restent obligatoires.

Mesures toujours en application

- **Mise à l'abri des palmipèdes** dans les communes situées en ZRD.
- **Interdiction des rassemblements d'oiseaux** (foires, marchés, expositions, concours...) en ZRP et ZRD, sauf dérogation.
- **Interdiction de participation** à des rassemblements pour les oiseaux provenant de ZRP ou ZRD, sauf dérogation.
- **Bâchage obligatoire** des camions transportant des palmipèdes de plus de trois jours.
- **Examen clinique vétérinaire favorable** dans le mois précédant tout mouvement de gibiers à plumes.

Pour rappel

Les mesures de claustration et de mise à l'abri des volailles restent applicables uniquement dans les **zones à risque particulier (ZRP)**.